

MAIRIE DE
CHANTRAINE



DEPARTEMENT DES
VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU 5 octobre 2009

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- * A pris connaissance du projet de règlement intérieur du conseil municipal. Celui-ci sera soumis à approbation lors de la prochaine séance, le lundi 9 novembre.
- * A autorisé le maire à solliciter deux subventions pour la remise en état des ouvrages de stockage du Chaud Côté l'une auprès de l'agence de bassin et l'autre auprès du Conseil Général.
- * A adopté la délibération modificative budgétaire n° 7.
- * A voté le taux maximum de l'indemnité de conseil du percepteur d'Epinal-Poincaré.
- * A modifié le montant d'une redevance due par un concessionnaire au cimetière communal.
- * A accepté de céder à un particulier un terrain communal de 2.850 m² sis rue du Général de Gaulle au tarif de 60.000 €.
- * A fixé le tarif des emplacements du marché de Noël à hauteur de 10 € par table.
- * A adopté la composition de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales.
- * A voté pour le Projet Educatif Local une subvention de 950 € se décomposant ainsi :
 - 500 € pour l'activité « Equitation » à verser à la coopérative de l'école élémentaire,
 - 300 € pour l'activité « Cuisine » à verser à la coopérative de l'école maternelle,
 - 150 € pour l'étude et les jeux à la maternelle, à verser à la coopérative de l'école maternelle.
- * A voté le principe de son départ de la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière et pour son intégration dans une autre structure intercommunale correspondant à la cohérence de son territoire et à la réalité fonctionnelle.

* Monsieur Marc Barbaux a présenté le projet d'extension de l'école maternelle Julia Colin (création d'une quatrième classe) :

Suite à une première extension réalisée en 2003, l'école maternelle se trouve, du fait de l'augmentation des effectifs, à nouveau exigüe.

La création d'une nouvelle classe a été autorisée par l'Education Nationale : l'extension permettra d'accueillir 30 élèves.

L'extension du bâtiment actuel permettra la réalisation d'une classe pour environ 30 enfants avec :

- un local salle d'eau et sanitaires et vestiaire,
- un local technique pour le stockage du matériel d'entretien et vestiaire du personnel,
- un local toilette pour les enseignants avec un point d'eau,
- et un escalier de secours.

Tous les locaux seront au même niveau que les salles actuelles.

L'accès à l'extérieur se fera à partir de l'entrée principale actuelle, dans le prolongement du couloir de distribution des salles de classes en service.

La conception de l'aménagement intérieur intégrera la possibilité d'une utilisation future autre que celle d'une classe scolaire.

Le niveau rez de jardin couvert par cette extension pourra servir de préau qui sera fermé partiellement pour d'une part, favoriser son intégration architecturale et pour d'autre part, assurer une protection aux conditions climatiques, vents et pluie.

L'extension, bien que l'ossature bois ne soit pas imposée, reste dans l'esprit de celle réalisée en 2003.

L'extension en vue d'une 4^{ème} classe sera l'occasion d'améliorer les performances notamment thermiques du bâtiment.

L'extension présentera des performances au moins 30 % supérieures à la réglementation thermique 2005 actuellement en vigueur.

La conception architecturale a porté une attention particulière sur le confort d'été de la classe. L'installation de volets roulants est envisagée.

Pour assurer la protection du volume du préau contre le vent et la pluie, la nécessité de fermer les façades les plus exposées et en particulier celle le long de la rue Julia Colin, a été examinée. La conception du préau a été étudiée en intégrant la possibilité d'une fermeture totale dans le cadre d'une autre utilisation et affectation future du bâtiment.

Il est convenu que le projet de l'architecte est conforme au programme fonctionnel et aux volontés environnementale et architecturale exprimées dans le cahier des charges.

L'étude avant-projet peut être engagée sur la base de l'esquisse présentée au conseil municipal.

L'esquisse sera exposée à l'école maternelle et dans le hall de la mairie.

* Monsieur Marcel Courrier a fait le point sur les évolutions prévues au S.I.T.A.S., présenté le programme de la 2^{ème} édition des Automnales et annoncé la mise en place d'un accueil des nouveaux habitants le samedi 18 octobre à 18 h 30. Le guide d'utilisation des équipements de la Maison Charles Grandemange sera prêt pour la fin de l'année tandis qu'une réunion pour le choix des défibrillateurs aura lieu le jeudi 9 octobre à 18 heures à la Maison des Brosses. L'écran et le visio-projecteur seront déplacés en janvier lors de la pose du rideau de scène. Enfin, une réunion de travail des élus aura lieu le vendredi 4 décembre à 17 heures.

* Monsieur Jean-Pascal Valdenaire a présenté les conclusions de la réunion de Câblimages qui avait lieu ce lundi 5 octobre pour évoquer l'arrivée de la fibre optique. Le coût résiduel à la charge de la commune (130.000 € sur un total de 2 millions d'euros) serait réglé sur quinze ans (11.500 €/an) et les travaux devraient durer dix-huit mois.

* Monsieur Remi Martin a enfin annoncé la réunion de redémarrage du conseil des jeunes le samedi 10 octobre salle Abba à la Maison Charles Grandemange et a sollicité les édiles pour le déplacement du conseil des jeunes et d'enfants au congrès départemental le 27 octobre à Gérardmer.